

# EXIGENCES QUALITE FOURNISSEUR GENERIQUES

<b>Dernière modification par</b>	Elise Julienne
<b>Date de modification</b>	31/07/2024
<b>Version</b>	3.0
<b>Propriétaire du document</b>	Qualité
<b>Référence documentaire</b>	PRO-QUAL-119
<b>Diffusion autorisée</b>	<p>Ce document et les informations qu'il contient sont la propriété de LYNRED (sous réserve des droits de tiers). Sa diffusion ne saurait constituer un transfert de propriété. Les informations qu'il contient sont confidentielles. Il peut être communiqué aux seules personnes de l'entreprise autorisées et pourra être communiqué à des tiers pour les besoins de sa relation avec LYNRED sous réserve de la signature préalable d'un engagement de confidentialité. Sauf accord préalable de son auteur, tout autre usage est strictement interdit et est susceptible de sanctions. LYNRED ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant de l'usage ou de l'impossibilité d'utiliser ces informations.</p>

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Domaine d'application .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Références Normatives.....</b>	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>Termes et Définitions.....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>LEADERSHIP et ENGAGEMENT .....</b>	<b>6</b>
4.1	Objet.....	6
4.2	Système de Management de la Qualité .....	6
4.3	Responsabilités .....	7
4.4	Conditions de Sous-traitance de niveau 2 .....	7
4.4.1	Vérification du produit acheté .....	7
4.4.2	Surveillance et évaluation des FOURNISSEURS .....	7
4.5	Confidentialité .....	8
4.6	Revue de contrat .....	8
<b>5</b>	<b>ANTICIPATION DES RISQUES .....</b>	<b>8</b>
5.1	Gestion des risques .....	8
5.1.1	Risque FOURNISSEUR .....	8
5.1.2	Risques produits/procédé .....	9
5.1.3	Produits contrefaits .....	10
5.2	Planification des Modifications .....	10
5.2.1	Continuité de production et gestion de l'obsolescence du produit .....	10
5.2.1.1	Initiée par le FOURNISSEUR .....	10
5.2.1.2	Initiée par LYNRED .....	10
5.2.2	Gestion des évolutions .....	10
5.2.2.1	Notification changement .....	10
5.2.2.2	Refus des modifications .....	10
5.2.2.3	Accord sur la modification .....	10
<b>6</b>	<b>RESSOURCES.....</b>	<b>12</b>
6.1	Formation des employés .....	12
6.2	Interface qualité .....	12
6.3	Interface technique .....	12
6.4	Interface Projet .....	12
6.5	Interface Commerciale .....	12
6.6	Interface Supply .....	12
6.7	Interface Comptabilite .....	13
6.8	Exigences relatives aux contrôles et essais .....	13
6.8.1	Maîtrise des Equipements de Mesure, Contrôle, et Essai .....	13
6.8.2	Contrôle par un laboratoire .....	13
6.9	Communication entre LYNRED et le FOURNISSEUR .....	13



<b>7</b>	<b>DOCUMENTATION</b>	<b>15</b>
7.1	Maîtrise documentaire	15
7.2	Dossier de conception	15
7.3	Enregistrements	15
7.4	Documents d'Accompagnement	15
7.4.1	Produits standards	15
7.4.2	Produits Spécifiques : dérogés, prototypes, Echantillons Initiaux, non conformes	16
7.5	Partage de Documents	17
7.6	Veille normative	17
<b>8</b>	<b>REALISATION DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>18</b>
8.1	Qualification du couple Article/Fournisseur	18
8.1.1	Processus de Montée en Maturité / Processus APQP	18
8.1.2	Livrables	19
8.1.2.1	Cahier Des Charges (CDC)	19
8.1.2.2	Engagement de faisabilité	19
8.1.2.3	Planning FOURNISSEUR	19
8.1.2.4	Sélection fournisseur	19
8.1.2.5	Spécification d'achat produit (SA)	19
8.1.2.6	Export control	19
8.1.2.7	Caractéristiques spéciales	20
8.1.2.8	Questionnaire FOURNISSEUR	20
8.1.2.9	Synoptique du processus de production	20
8.1.2.10	Plan de surveillance	20
8.1.2.11	Nomenclature ou liste des composants	21
8.1.2.12	Plan	21
8.1.2.13	Prototypes	21
8.1.2.14	Rapports	21
8.1.2.15	Capabilité process	21
8.1.2.16	Analyse R&R des moyens de mesure	21
8.1.2.17	Release of production certificate / certificat d'homologation/PSW	21
8.1.2.18	Rapport IMDS	22
8.1.2.19	Qualification produit	22
8.1.2.20	Echantillons Initiaux	22
8.1.2.21	Dossier de Validation Industrielle (FAI/PPAP)	22
8.2	Production et Prestation de Service	23
8.2.1	Mode de production	23
8.2.1.1	Inspection annuelle selon plan	23
8.2.2	Dossier de fabrication	23
8.2.3	Procédés spéciaux	24
8.2.4	Services, fourniture et environnement de travail	24
8.2.5	Identifications et traçabilités	24
8.2.6	Les équipements de fabrication	25
<b>9</b>	<b>AMELIORATION</b>	<b>26</b>
9.1	Généralités	26
9.2	Traitement des Non Conformités	26
9.2.1	Détection FOURNISSEUR	26
9.2.2	Détection des défauts par LYNRED ou ses clients	26



9.2.3	Produit retouché	27
9.3	Plan d'Amélioration Continue	28
9.4	Mesure performances FOURNISSEURS	28
9.5	Processus d'escalade	28
9.6	Audits	29
9.7	Requalification Annuelle	29
9.8	Coûts de Non Qualité	29
10	<i>Exigences achats</i>	30
11	<i>Exigences logistiques</i>	30
11.1	Premier entré - premier sorti (FIFO):	30
11.2	Planification de la capacité	30
11.3	Prévisions et lancement des commandes	30
11.4	Conformité de livraison	30
11.5	Stockage Et Conditionnement	30
12	<i>Ethique, environnement, santé, sécurité</i>	32
12.1	Exigences éthiques	32
12.2	Exigences environnementales	32
12.3	Exigences Santé / Sécurité	33
13	<i>HISTORIQUE DES REVISIONS</i>	34



## 1 DOMAINE D'APPLICATION

Ce document s'applique à tous les FOURNISSEURS LYNRED fournissant des produits et des services connexes.

Les exigences définies ci-dessous doivent être considérées comme un complément à toute autre exigence spécifique énoncée individuellement et référencée dans les contrats d'approvisionnement ou les bons de commande relatifs.

Ce document ne saurait être considéré comme remplaçant ou se substituant aux normes applicables sur le domaine, mais en complément desdites normes et ayant, entre LYNRED et ses FOURNISSEURS, la même force que ces derniers.

Les FOURNISSEURS doivent être capables de démontrer que leur système de gestion de la qualité est conforme aux exigences définies dans ce document. Lorsqu'aucun contrat n'existe, il appartient au FOURNISSEUR de démontrer que les produits ou services pour lesquels il a été choisi par LYNRED respectent les exigences spécifiées ici, en cohérence avec l'activité demandée.

**Pour les fournisseurs dont les livraisons sont destinées au marché automobile, ils devront en plus suivre les exigences exprimées en bleu dans chaque chapitre avec la mention « spécifique IATF » .**

## 2 REFERENCES NORMATIVES

- ISO 9001 - Systèmes de management de la qualité - Exigences
- EN 9100 - Système de management de la qualité - Exigences pour les Organismes de l'Aéronautique, l'Espace et la Défense
- EN9102 - Série aérospatiale - Systèmes qualité - Revue premier article
- **IATF 16949 - Management de la Qualité dans l'Industrie Automobile**
- **Automotive Industry Action Group (AIAG) quality management standards**
- ISO 14001 Système de management de l'environnement - Exigences
- ISO 45001 – Management de la santé et de la sécurité au travail
- ISO 26000 – Lignes directrices sur la responsabilité sociétale des entreprises
- REACH - enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques
- ROHS (Restriction of the use of certain Hazardous Substances) - concerne les équipements électriques et électroniques;
- Conflict mineral - La section 1502 du Dodd Frank Act, qui fait partie de la loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act du gouvernement américain, promulguée en juillet 2010 et le règlement UE 2017/821 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque.

## 3 TERMES ET DEFINITIONS

- Les caractéristiques spéciales : Caractéristiques d'un matériel ou d'une partie de matériel dont la variation a une influence significative sur le montage du produit, sa performance, sa durée de vie ou sa réalisation.
- NDA : Accord de confidentialité – non disclosure agreement. Un NDA est un contrat liant deux entités qui les engage au respect de la confidentialité et à la protection de certaines informations. Il peut être mutuel ou unilatéral.
- Produit contrefait : une copie non autorisée, une imitation, une pièce de substitution, ou une pièce modifiée (par exemple, matière, pièce, composant), sciemment présentée comme étant une pièce spécifiée d'origine provenant d'un fabricant concepteur autorisé.
- FR : Failure report – Standard LYNRED pour formaliser une non-conformité d'origine FOURNISSEUR, alerte transmise par LYNRED au FOURNISSEUR concernant une non-conformité détectée.
- ECCF : Export Control Classification Form



- CGA : Conditions générales d'Achats
- Procédé spécial : Procédé, dont les résultats ne peuvent être entièrement vérifiés a posteriori par un contrôle ou un essai du produit, et dont la conséquence de déficiences dans la mise en œuvre, ne peuvent apparaître qu'à l'utilisation de ce produit.
- PCN : Product/Process Change Notification – Notification de changement process ou produit
- PTN : Product Termination Notification – Notification d'arrêt de process ou produit
- Lot : Si rien d'autre n'est spécifié, la taille du lot de fabrication des fournisseurs ne doit pas dépasser un (1) jour (24 heures) production, avec un maximum de 20 000 pièces. La définition du lot/taille de lot doit être fait en tenant compte des exigences de traçabilité.
- FAI : First Article Inspection – Revue de premier Article
- PPAP : Production Part Approval Process – Processus d'Approbation des Pièces de Production. Correspond à l'ensemble des livrables et justifications de conformité, issues de l'APQP, que chaque fournisseur doit fournir à son client pendant le projet de développement jusqu'au lancement de la production série.
- APQP : Advanced Product Quality Planning - Planification Avancée de la Qualité des Produits. Méthodologie qui structure les projets de développement et s'assure au travers d'un comité de pilotage que les objectifs QCD (Qualité Coût Délais) définis au démarrage du projet ont bien tous été atteints. Le cas échéant, elle permet de réagir en temps et en heure.
- NADCAP : National Aerospace and Defense Contractors Accreditation Program

## 4 LEADERSHIP ET ENGAGEMENT

### 4.1 OBJET

La qualité et la gestion des risques sont des facteurs clés de succès.

LYNRED et ses FOURNISSEURS doivent produire et fournir des services de haute qualité qui contribuent à la satisfaction des clients de LYNRED. Le principal objectif à poursuivre par le FOURNISSEUR sera la qualité en termes de prévention des défauts et de détection précoce pour répondre à un objectif «ZERO-DEFAULT».

### 4.2 SYSTEME DE MANAGEMENT DE LA QUALITE

LYNRED exige de collaborer avec un partenaire ayant mis en place un système de management de la qualité, incluant une politique associée, des objectifs visés et suivis, et des processus définis et pilotés.

#### Spécifique IATF :

**Certification à l'ISO 9001 par des audits tierce partie ; sauf spécification contraire par le client, les fournisseurs de l'organisme doivent démontrer leur conformité à l'ISO 9001 en maintenant une certification tierce partie conduite par un organisme certificateur portant la marque d'accréditation d'un membre reconnu de l'IAF MLA (International Accreditation Forum Multilateral Recognition Arrangement) dont le domaine d'application principal inclus la certification des systèmes de management sur la base de l'ISO/CEI 17021.**

**Dans le cas où le certificat est suspendu par l'autorité de certification, le service des achats de LYNRED doit être informé par le fournisseur dans les 3 jours ouvrables.**

**Le fournisseur doit signaler à LYNRED chaque fois avant la fin du mois suivant le mois de survenance de l'acquisition d'une nouvelle certification, ou d'une mise à jour de certification.**

**Le système de gestion de la qualité du fournisseur doit être certifié au minimum à la norme ISO9001, et dans tous les cas conforme aux normes IATF16949.**



### 4.3 RESPONSABILITES

Le FOURNISSEUR s'engage à ne livrer que des produits dont la qualité a été maîtrisée, contrôlée, et jugée conformes aux spécifications du contrat ou de la commande et à l'état de l'art. Il a la responsabilité de la conformité de sa fourniture et de celle des produits qu'il approvisionne.

Lors du devis, le FOURNISSEUR s'engage à :

- Préciser la version du plan utilisé pour la fabrication et le contrôle, et d'en envoyer une copie au service qualité LYNRED, si ce plan est un plan FOURNISSEUR.
- Préciser la référence du cahier des charges.
- Préciser si le matériel est soumis à une réglementation sur le contrôle des exportations / licence d'exportation.

LYNRED souhaite travailler avec des fournisseurs en Assurance Qualité Produit afin de :

- Détecter les défauts au plus tôt chez les fournisseurs & améliorer la qualité.
- Gagner en temps de cycle et en efficacité opérationnelle.

Pour réussir, nous avons besoin de vérifier que les exigences LYNRED sont bien identifiées, comprises et que les conditions de maîtrise de la qualité sont en place chez nos fournisseurs. Cette vérification sera faite lors d'audits, grâce à la mise en œuvre d'un plan de surveillance et à l'édition de livrables nécessaires à la relation de confiance entre Lynred et son partenaire.

Le fournisseur s'engage à fournir les informations nécessaires à Lynred pour le classer en assurance qualité produit.

### 4.4 CONDITIONS DE SOUS-TRAITANCE DE NIVEAU 2

Le FOURNISSEUR s'engage à assurer la pleine responsabilité des processus externalisés vis-à-vis de la conformité à toutes les exigences LYNRED, et à répercuter à ses sous-traitants ou FOURNISSEURS les exigences exprimées par LYNRED.

Il est strictement interdit à un FOURNISSEUR de sous-traiter ses procédés sans accord spécifique de LYNRED. Si la fourniture est au-delà de la capacité machine du FOURNISSEUR, la mise en place d'un contrat de sous-traitance est possible avec l'accord préalable de LYNRED. Ce sous-traitant de niveau 2 n'a pas le droit de transférer ce contrat à un troisième sous-traitant. La connaissance et l'accord de LYNRED pour la sous-traitance par le FOURNISSEUR d'une partie des biens ou services fournis à LYNRED ne saurait exonérer le FOURNISSEUR de quelque manière que ce soit de ses obligations vis-à-vis de LYNRED.

Dans tous les cas, le FOURNISSEUR est responsable de sa fourniture. Les commandes adressées par le FOURNISSEUR à son sous-traitant devront intégrer les spécifications de LYNRED. Le FOURNISSEUR doit maintenir et garantir la traçabilité avec son sous-traitant.

Le FOURNISSEUR s'engage à obtenir de ses fournisseurs des engagements au moins équivalents à ceux qu'il prend vis-à-vis de LYNRED, notamment relativement aux modifications ou arrêt de production des produits et/ou services approvisionnés pour les besoins de LYNRED.

#### 4.4.1 Vérification du produit acheté

Le FOURNISSEUR ne doit utiliser que des matières ayant fait l'objet d'une certification de contrôle et de conformité. Il doit définir quels paramètres doivent être contrôlés à réception, et les valider avec LYNRED. Une spécification de contrôle d'entrée doit être rédigée, et le contrôle doit être enregistré.

#### 4.4.2 Surveillance et évaluation des FOURNISSEURS

Le FOURNISSEUR est responsable de la qualité de tous les produits achetés, y compris ceux désignés par LYNRED. Le FOURNISSEUR doit définir les termes, les conditions d'achat et les responsabilités de tous les intervenants (préparation et établissement de la commande, suivie de la commande, réception).



Le FOURNISSEUR doit mettre en place un processus de sélection, d'agrément et de suivi de ses FOURNISSEURS de niveau 2. Ce processus doit prévoir des évaluations périodiques du système qualité du FOURNISSEUR de niveau 2 afin d'en vérifier l'efficacité et la conformité par rapport aux exigences du présent document.

Le FOURNISSEUR doit tenir à jour la liste de ses FOURNISSEURS agréés/approuvés.

## 4.5 CONFIDENTIALITE

Les opérations de fabrication considérées confidentielles par le FOURNISSEUR doivent être signalées à LYNRED avant leur mise en œuvre, et inversement, le FOURNISSEUR s'engage à assurer la confidentialité des produits, des projets en cours de développement, et des informations relatives aux produits pendant toute la durée de l'accord de confidentialité (NDA).

Le NDA mentionne les principaux interlocuteurs autorisés à échanger des informations confidentielles. Au moins l'un de ces interlocuteurs identifiés doit être présent dans chacun des échanges d'informations confidentielles aux fins d'assurer leur protection conformément aux termes du NDA.

## 4.6 REVUE DE CONTRAT

Lors de la revue de contrat, le FOURNISSEUR doit vérifier qu'il est apte à satisfaire toutes les exigences demandées et doit évaluer les risques associées (délais courts, nouvelles technologies, etc). Il est tenu de s'assurer qu'il dispose de tous les documents nécessaires à l'exécution de la commande conformément aux exigences de celle-ci, au dernier indice en vigueur. Il lui appartient de demander les informations complémentaires qu'il estime nécessaires.

Le FOURNISSEUR doit confirmer et documenter la faisabilité de fabrication des produits proposés dans le processus de révision du contrat. La faisabilité signifie que les produits demandés peuvent être fabriqués dans des conditions de production en série sans restriction, notamment en ce qui concerne les exigences techniques et commerciales telles que:

- quantités / capacités
- horaires / délais / délais prévus
- coûts / prix / rendement
- fiche produit / spécifications / plans
- capacité du processus
- mesure / traçabilité
- respect des réglementations applicables et leurs évolutions prévues ou prévisibles (notamment les réglementations relatives aux substances dangereuses : REACH, RoHS ; et autres réglementations en matière d'éthique ou de contrôle des importations et exportations).

Par l'acceptation de la commande, le FOURNISSEUR se déclare apte à réaliser le produit dans le respect de l'intégralité des termes contractuels et dans les règles de l'art, de la qualité, des délais et du prix convenu. Il doit donc en particulier avoir les moyens de contrôler ses approvisionnements, sa sous-traitance et sa fabrication.

# 5 ANTICIPATION DES RISQUES

## 5.1 GESTION DES RISQUES

### 5.1.1 Risque FOURNISSEUR

LYNRED a mis en place une gestion des risques d'un point de vue achat avec l'objectif d'assurer une relation à long terme avec le FOURNISSEUR. Pour cela, le FOURNISSEUR doit prendre les mesures suivantes:

- conclusion d'une assurance responsabilité civile produit avec une couverture suffisante
- conclusion d'une assurance responsabilité civile avec une couverture suffisante
- conclusion d'une assurance des frais de rappel avec une couverture suffisante



- définition d'un plan d'urgence pour assurer la livraison de LYNRED en cas d'urgence (également en cas de force majeure)
- et tout autre police d'assurance requise pour l'exercice de ses activités.

Le FOURNISSEUR transmettra à LYNRED au moins une fois par an les attestations d'assurance mentionnées ci-dessus contenant la mention de la couverture d'assurance.

LYNRED ne serait en aucun cas être tenue responsable de la détermination des polices d'assurance nécessaires pour la couverture des risques du FOURNISSEUR qui demeure seul responsable de l'évaluation de son propre risque et du choix de sa couverture, et en assume seul les conséquences, notamment en cas d'insuffisance des polices souscrites.

Le FOURNISSEUR établira et fournira un plan d'urgence pour assurer la livraison des produits/services à LYNRED de manière régulière et à première demande cette dernière. Ce plan contiendra a minima un plan d'approvisionnement sécurisé comprenant des plans de continuité d'activités et d'urgence régulièrement mis à jour. Le plan indiquera les mesures que le FOURNISSEUR prendra afin de garantir l'approvisionnement continu des produits, sans interruption et dans la mesure raisonnablement possible. À la demande de LYNRED, le FOURNISSEUR tiendra informé des principes et des modalités prévues par ce plan d'approvisionnement sécurisé.

Le plan d'approvisionnement sécurisé mentionné ci-dessus doit inclure (le cas échéant) les éléments suivants:

- a) un site / ressource de secours identifié pour chaque site de production concerné.
- b) une personne chargée de lancer les activités du plan d'approvisionnement sécurisé désignée pour chaque site concerné.
- c) le personnel clé identifié et raisonnablement formé.
- d) les questions d'organisation.
- e) mesures de précaution contre les perturbations.
- f) le signalement des incidents.

LYNRED est autorisé à examiner le plan conformément aux dispositions ci-dessus.

### 5.1.2 Risques produits/procédé

- Dans le but d'identifier et d'anticiper les risques de défaillance (s) potentielle (s) du produit, le FOURNISSEUR devra prouver, pour tout produit vendu à LYNRED, la maîtrise des risques produits et procédé.

L'outil AMDEC est à privilégier.

Cette analyse des risques produits et procédé devra être conservée et mise à jour en cas de changement dans le processus ou dans les spécifications du produit, pendant toute la durée de production de ce produit.

Pour tout risque / défaillance détecté, que ce soit par une réclamation des clients de LYNRED, LYNRED, ou par le FOURNISSEUR lui-même, les analyses et les solutions convenues seront compilées dans un outil d'analyse et de maîtrise des risques.

Le FOURNISSEUR doit prouver la maîtrise des risques produits/procédé, même lorsque le ou les produits concernés ne sont pas développés / fabriqués en interne (sous-traités).

Une analyse des risques conception n'est nécessaire que lorsque le produit concerné est entièrement développé par le FOURNISSEUR.

#### Spécifique IATF :

**L'AMDEC produit et/ou process est obligatoire et doit être conforme à l'IATF16949 et au manuel AIAG/VDA. Elle doit être fournie à LYNRED.**

- La partie ressource humaine doit également être maîtrisée d'un point de vue compétences clés

En effet, l'analyse des risques procédés peut avoir identifié des compétences clés, nécessaires à la réalisation du produit. Le FOURNISSEUR doit avoir anticipé le risque d'absence de cette ou ces compétences clés.

Pour cela, une qualification du personnel de fabrication et de contrôle doit être réalisée en cohérence avec ces compétences clés.

Dans le cas de procédés spéciaux, le personnel doit avoir une qualification adaptée selon les normes en vigueur.



### 5.1.3 Produits contrefaits

Le FOURNISSEUR doit prendre les mesures appropriées pour prévenir l'achat et la vente de produits contrefaits. Il s'engage à déployer une politique robuste de lutte contre les produits contrefaits visant à obtenir de ses propres fournisseurs et leurs fournisseurs en amont l'assurance de la conformité et de l'origine des pièces achetées, et à disposer de processus visant à identifier et bloquer au plus tôt la circulation de produits contrefaits. Il mettra en place un outil d'enregistrement auditable par LYNRED.

Les pièces contrefaites ou suspectées de l'être, doivent être maîtrisées pour éviter leur réintroduction dans la chaîne d'approvisionnement.

Le recours à un distributeur/revendeur doit être soumis à la validation de LYNRED. Il doit être en mesure de garantir l'origine des matériaux, et de ce qu'il achète.

Le recours à un broker sans autorisation de LYNRED est interdit.

## 5.2 PLANIFICATION DES MODIFICATIONS

### 5.2.1 Continuité de production et gestion de l'obsolescence du produit

#### 5.2.1.1 Initiée par le FOURNISSEUR

Le Fournisseur s'engage à maintenir ses moyens de production, la disponibilité des compétences et pièces détachées et à assurer une continuité d'activité pendant 10 ans après la dernière commande de LYNRED.

Le FOURNISSEUR notifiera par écrit à LYNRED toute interruption de produit (résiliation ou changement de matière première, de composants ou de groupes de produits) via une notification de résiliation de produit (PTN).

Le FOURNISSEUR s'engage à envoyer un PTN à LYNRED pour toute résiliation d'une référence, qui a été fournie à LYNRED dans les vingt-quatre (24) derniers mois, même si LYNRED n'a pas passé de commande depuis plusieurs mois.

Dans tous les cas, les PTN seront notifiés au moins 12 mois avant la date de résiliation.

#### 5.2.1.2 Initiée par LYNRED

LYNRED notifiera par écrit au FOURNISSEUR toute interruption d'article achetée.

### 5.2.2 Gestion des évolutions

#### 5.2.2.1 Notification changement

Si le FOURNISSEUR envisage d'apporter des modifications aux produits ou à son processus de fabrication, pour quelque raison que ce soit, quelle que soit sa nature (matière, conception, flux de processus, site de production, emballage ...), le FOURNISSEUR devra, préalablement à toute réalisation, envoyer une notification détaillant son intention (ou l'intention de son propre FOURNISSEUR) d'apporter des modifications, avec des explications, des rapports de validation / d'essais et la date de mise en œuvre du projet.

Les PCN seront transmis à LYNRED au moins 12 mois avant la date de mise en œuvre du changement projeté.

#### 5.2.2.2 Refus des modifications

Après analyse, LYNRED et ses clients peuvent demander des informations complémentaires / validations auprès du FOURNISSEUR.

LYNRED et ses clients se réservent le droit de refuser les modifications. Dans ce cas, LYNRED et le FOURNISSEUR conviendront des actions appropriées (dernière commande d'achat, remplacement par un autre composant et validation...).

#### 5.2.2.3 Accord sur la modification

Dans le cas où LYNRED décide de solliciter des modifications sur les produits, LYNRED notifiera sa décision au FOURNISSEUR et les parties identifieront les conséquences des changements et définiront conjointement les actions appropriées pour la gestion de la modification.



Une inspection initiale des échantillons doit être effectuée préalablement à leur livraison, et sera réalisée par LYNRED à réception.

Le FOURNISSEUR doit obtenir l'accord de LYNRED:

- avant de commencer le ou les modifications de produit / processus
- avant d'expédier la pièce de production en série après les produits / mise en œuvre du processus modifié

Aucune modification sur le produit ou le processus de fabrication ne peut être initié ou appliqué sans l'approbation formelle de LYNRED.



## 6 RESSOURCES

### 6.1 FORMATION DES EMPLOYES

Les FOURNISSEURS doivent fournir des formations à ses employés. Tous les employés du fournisseur doivent être qualifiés pour leur fonction. Une organisation officielle doit être mise en place par le FOURNISSEUR pour gérer la qualification de ses employés.

### 6.2 INTERFACE QUALITE

Un contact qualité doit être défini pour échanger sur les sujets qualité entre LYNRED et le FOURNISSEUR :

- matrice de conformité aux exigences qualité génériques
- matrice de conformité aux exigences spécifiques du produit
- non conformités produit (FR)

### 6.3 INTERFACE TECHNIQUE

Un contact technique doit être défini pour échanger sur les sujets techniques entre LYNRED et le FOURNISSEUR :

- validation de plan
- procédé de fabrication
- dossier de conception

### 6.4 INTERFACE PROJET

Un chef de projet doit être désigné pour suivre l'avancée des projets de conception de nouveaux composants, ou de nouveaux procédés de fabrication chez le FOURNISSEUR. Il devra établir une équipe projet. Il sera en contact avec l'LYNRED projet LYNRED.

### 6.5 INTERFACE COMMERCIALE

Un contact commercial doit être désigné par le FOURNISSEUR pour échanger avec l'LYNRED LYNRED sur les aspects commerciaux du partenariat.

- contrat / conditions contractuelles applicables
- ECCF
- NDA si besoin
- charte achats responsables
- Questionnaire de due diligence

### 6.6 INTERFACE SUPPLY

Un contact supply Chain doit être désigné par le FOURNISSEUR pour échanger avec l'approvisionneur LYNRED sur les aspects supply du partenariat.

- Accusé de Réception de commande
- Early warning en cas d'incapacité de tenir ses engagements de délai stipulé dans l'accusé de réception initial
- Capacité de production
- Fermeture du site pour congés
- Toute quantité inférieure comme supérieure à la commande devra préalablement avoir été validée par le contact supply approvisionnement de LYNRED.



## 6.7 INTERFACE COMPTABILITE

Un contact Comptabilité doit être désigné par le FOURNISSEUR pour échanger avec le service comptabilité LYNRED sur les aspects suivant du partenariat :

- En cas de modification des coordonnées bancaires, une vérification sera réalisée par le service comptabilité afin de lutter contre la fraude.
- LYNRED peut en cas de besoin demander les rapports financiers afin de vérifier la stabilité financière du FOURNISSEUR.
- Facturation et avoirs.

## 6.8 EXIGENCES RELATIVES AUX CONTROLES ET ESSAIS

### 6.8.1 Maîtrise des Equipements de Mesure, Contrôle, et Essai

Les moyens de contrôle doivent être identifiés, validés avant utilisation, entretenus et contrôlés périodiquement selon les procédures définies par le FOURNISSEUR. Les enregistrements de ces vérifications doivent être conservés et fournis à LYNRED sur sa demande.

Les moyens de contrôle doivent être stockés dans un milieu protégé contre les dégradations et dommages accidentels. Tout étalon doit être relié par la chaîne d'étalonnage à celui d'un organisme officiel.

Tout moyen d'essai fonctionnel prévu dans le processus opératoire doit faire l'objet d'une qualification formelle par le FOURNISSEUR avant sa mise en œuvre.

Le FOURNISSEUR doit prévoir et appliquer les conditions de maintien de la qualification des moyens d'essais fonctionnels.

#### Spécifique IATF :

**Des études statistiques doivent être menées pour analyser les variations des résultats de chaque système de contrôle, de mesure et d'essai identifié dans le plan de surveillance. Les méthodes analytiques et les critères d'acceptation utilisés doivent être conformes à ceux qui figurent dans les manuels de référence AIAG sur l'analyse des systèmes de mesure.**

### 6.8.2 Contrôle par un laboratoire

Pour tout essai spécifié par LYNRED, les moyens de laboratoire doivent faire l'objet d'une qualification formelle par le FOURNISSEUR avant leur mise en œuvre.

Le dossier correspondant doit être tenu à la disposition de LYNRED par :

- Les laboratoires du FOURNISSEUR
- Par ceux de ses propres FOURNISSEURS
- Par des laboratoires indépendants

Le FOURNISSEUR doit prévoir et appliquer les conditions de maintien de la qualification des moyens d'essais de laboratoire.

#### Spécifique IATF :

**Le laboratoire doit être accrédité selon l'ISO/CEI 17025 ou son équivalent national (i.e. CNAS-CL01 in China) par un organisme d'accréditation (signataire) de l'ILAC MRA (International Laboratory Accreditation Forum Mutual Recognition Arrangement) et doit inclure les prestations concernées de contrôle, essais et étalonnage dans le domaine d'application de l'accréditation (certificat) ; les certificats d'étalonnage ou les rapports d'essais doivent porter la marque (logo) d'un organisme d'accréditation national.**

## 6.9 COMMUNICATION ENTRE LYNRED ET LE FOURNISSEUR

Une communication régulière sera établie entre le FOURNISSEUR et LYNRED. La fréquence sera déterminée en fonction :



- du nombre de références approvisionnées,
- de la maturité des produits,
- des non conformités détectées,
- des risques détectés

=> LYNRED attend du fournisseur qu'il suive les plans d'actions et rédige les comptes rendus de ces communications.

Les points d'entrée pour une communication efficace entre LYNRED et le FOURNISSEUR sont :

- le contact achat
- le contact approvisionnement
- le contact qualité FOURNISSEUR
- le contact technique
- le contact comptabilité



## 7 DOCUMENTATION

### 7.1 MAITRISE DOCUMENTAIRE

Le FOURNISSEUR doit établir un système documentaire connue et appliqué par son personnel, notamment destiné à l'élaboration des produits LYNRED, dont l'objectif est le bon fonctionnement de ses procédés. Il doit être disponible, suivi et piloté. Chaque document doit avoir une version, et la dernière version en vigueur doit être disponible et approuvée. Les versions antérieures doivent être archivées et non disponibles.

### 7.2 DOSSIER DE CONCEPTION

A l'issue de la conception d'un nouveau produit ou d'un nouveau procédé de fabrication, le FOURNISSEUR doit fournir un dossier de conception. Celui-ci sera enregistré dans son système de gestion documentaire avec la version définitive validée. Il devra être disponible pour LYNRED. Il sera constitué de :

- Plans produits,
- Gamme de production,
- Nomenclature,
- Plan de surveillance,
- Spécification d'achat produit transmise par LYNRED,
- Liste des paramètres clés produits/procédé,
- Analyse de risque produit/procédé.

### 7.3 ENREGISTREMENTS

Le fournisseur est tenu de documenter et de conserver les packages de processus d'approbation des pièces de production (PPAP), les enregistrements annuels de validation, les enregistrements d'outillage, les enregistrements de traçabilité, les enregistrements d'ingénierie, les enregistrements d'actions correctives, les enregistrements de performances de qualité et les résultats des inspections et des tests.

Ceux-ci doivent inclure :

- la référence du produit, de l'équipement, ou du procédé,
- la date de réalisation du contrôle,
- les résultats du contrôle,
- le nom de la personne qui a réalisé le contrôle

Le FOURNISSEUR est tenu d'archiver les éléments attestant de la conformité aux exigences, même en cas d'interruption des commandes d'achats LYNRED.

Sauf indication contraire de la législation et du contrat client, LYNRED exige une durée d'archivage sur toute la durée de vie du produit + 1an et à minimum 23 ans.

Tous les enregistrements doivent être fournis à LYNRED immédiatement, sans délai sur demande.

### 7.4 DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Le FOURNISSEUR s'engage à fournir à LYNRED les documents de validation des lots fabriqués, ainsi que les documents de livraison des commandes.

#### 7.4.1 Produits standards

Un bon de livraison et une facture doivent être joints à chaque livraison, ainsi que numériquement via mail ou extranet si un compte est créé.

- La facture doit impérativement être transmise au service comptabilité par mail à l'adresse suivante [service.comptabilite@lynred.com](mailto:service.comptabilite@lynred.com),



- Et au service douanes et transport à l'adresse [import.export@sofradir.com](mailto:import.export@sofradir.com) pour les FOURNISSEURS étrangers, documents servant au dédouanement de la marchandise.

L'ensemble de ces documents doivent être accessible sans avoir à ouvrir le carton.

Le bon de livraison doit contenir les informations suivantes:

- Un numéro de BL en toute lettre ET en code barre ou QR code
- Le nom ou le service du destinataire LYNRED
- Numéro de bon de commande LYNRED en toute lettre ET en code barre ou QR code ainsi que la ligne et le poste auxquels la livraison est rattachée
- Le numéro de pièce LYNRED ET en code barre ou QR code
- Le numéro de lot en toute lettre ET en code barre
- Quantité par numéro de lot, une ligne par couple quantité / lot
- La date d'expiration par numéro de lot des produits dans le cas de fourniture de produits avec DLUO

La facture doit respecter le formalisme régi par le droit commercial et par les textes liés à la TVA (L.441-9,I et R.123-237 ;CGI art289.II et ann.II ,art. 242 noniesA)

Elle doit contenir les informations ci-dessous:

- Le n° SIRET ou n° DUNS
- Le n° d'identification à la TVA
- N° de commande
- Les références du bon de livraison, les numéros de lots des pièces livrées
- Montant de la facture : HT, TVA, TTC, LA DEVISE
- Les conditions de paiement, mode de paiement, RIB, date d'échéance
- Pour les avoirs : le n° de facture de référence, le n° de commande d'origine, BL d'origine, et pour les pièces numéro de lot, n° de failure report.

Les documents qualité ci-dessous doivent également être joints à chaque livraison, avec le bon de livraison, ou via mail ([qualite@lynred.com](mailto:qualite@lynred.com)) ou extranet si un compte est créé.

- Certificat de conformité si demandé par LYNRED
- Certificat matière
- PV de contrôle si demandé par LYNRED.

#### 7.4.2 Produits Spécifiques : dérogés, prototypes, Echantillons Initiaux, non conformes

Pour les produits dérogés, le certificat de dérogation signé par LYNRED doit accompagner les produits ainsi que le bon de livraison. Cela implique que le FOURNISSEUR doit anticiper le circuit de signature de demande de dérogation pour respecter la date de livraison confirmée.

Pour les prototypes, et Echantillons Initiaux : un rapport de contrôle, un formulaire d'inspection de premier article (FAI) pour les Echantillons Initiaux, le bon de livraison, et facture ou proforma avec une valeur pour douane, doivent accompagner les produits.

Pour chaque échantillon envoyé pour approbation à LYNRED, le FOURNISSEUR doit distinguer:

- Échantillons initiaux: Produits fabriqués entièrement avec des équipements de production en série dans des conditions de production en série. Ils doivent être déclarés en tant qu'échantillons initiaux;
- Autres échantillons: produits qui ne remplissent pas les conditions susmentionnées (par exemple, des échantillons faits à la main).



Les produits non conformes envoyés à LYNRED pour analyse doivent être accompagnés du rapport d'anomalie, et identifiés comme tel.

## 7.5 PARTAGE DE DOCUMENTS

Pour toute fourniture livrée à LYNRED, le FOURNISSEUR doit transmettre les fiches de données sécurité : fiche de données technique (FDT ou TDS en anglais) et fiche de données sécurité matière (FDSM ou MSDS en anglais).

Les fiches de données sécurité des produits utilisés dans le procédé de fabrication doivent être connus par le FOURNISSEUR et disponible dans son système de gestion de la qualité.

## 7.6 VEILLE NORMATIVE

Le FOURNISSEUR a la charge de se procurer tous les éléments de la spécification produit et les normes appelées dans les commandes/contrats. Si le FOURNISSEUR propose des normes différentes de celles spécifiées par LYNRED, leur équivalence doit être démontrée par le FOURNISSEUR et approuvée par LYNRED.



## 8 REALISATION DES ACTIVITES OPERATIONNELLES

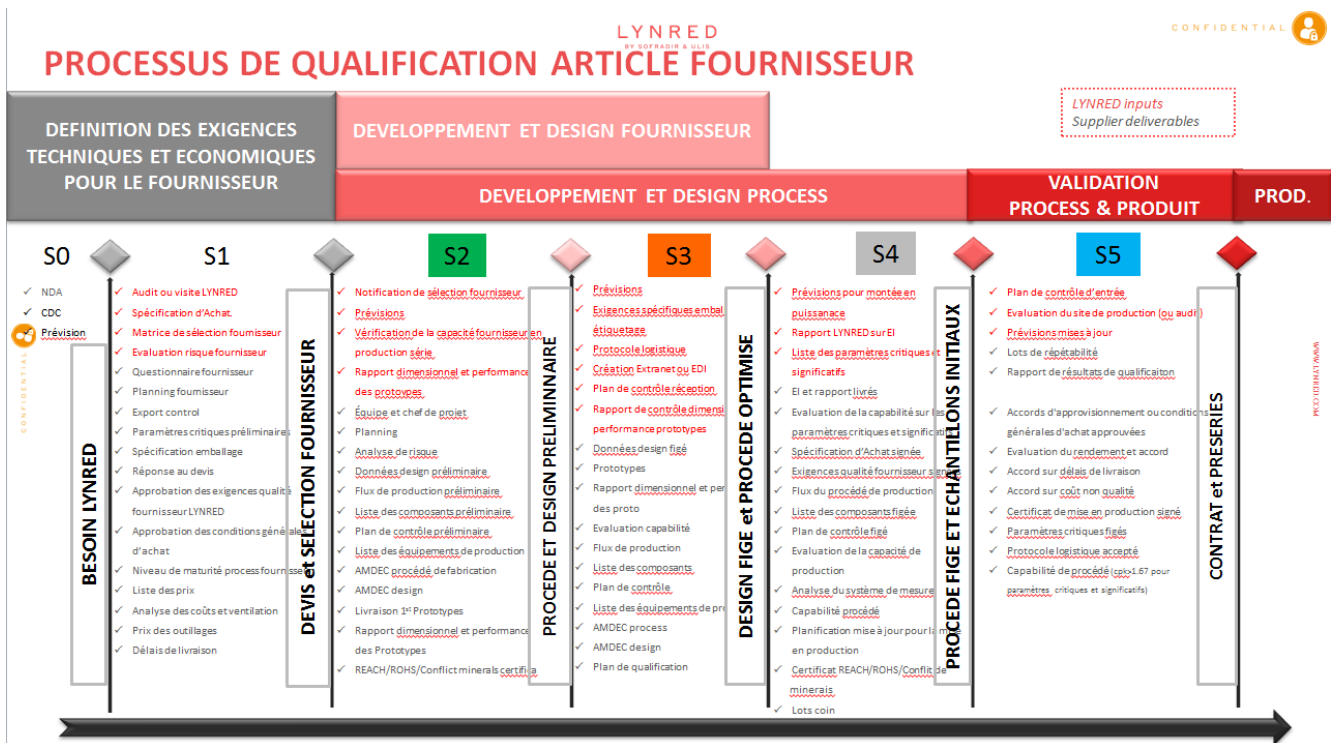
### 8.1 QUALIFICATION DU COUPLE ARTICLE/FOURNISSEUR

#### 8.1.1 Processus de Montée en Maturité / Processus APQP

LYNRED suit un processus de montée en maturité des FOURNISSEURS appliqué lors d'un projet produit. Le FOURNISSEUR est sollicité afin de répondre à un Cahier des Charges.

LYNRED informera le FOURNISSEUR s'il est concerné par ce processus et s'il doit fournir les livrables attendus.

Le processus de montée en maturité FOURNISSEUR est le suivant :





## 8.1.2 Livrables

Durant la montée en maturité du couple article/FOURNISSEUR, des livrables sont à fournir par les deux parties. Le processus présenté ci-dessus correspond au référentiel complet suivi par LYNRED. Celui-ci peut être allégé en fonction de deux critères :

- le risque FOURNISSEUR
- la criticité du composant acheté dans le produit fini

### 8.1.2.1 Cahier Des Charges (CDC)

LYNRED transmettra un cahier des charges au FOURNISSEUR, lui indiquant :

- le besoin technique,
- le planning du projet,
- les volumes,
- les exigences qualité,
- les besoins en prototypes,
- les délais attendus,
- le plan de qualification prévu,
- les exigences du client de LYNRED
- le statut export control de notre produit final.

### 8.1.2.2 Engagement de faisabilité

Pour chaque cahier des charges de LYNRED, le fournisseur doit soumettre un engagement de faisabilité sous forme écrite en ce qui concerne le calendrier du projet, les objectifs de qualité et les exigences techniques.

Le fournisseur doit effectuer une analyse de faisabilité et risque détaillée pour les critères critiques, et cette analyse doit être présentée à LYNRED.

Le résultat principal de toute discussion basée sur une telle analyse de faisabilité doit se transformer en un engagement de faisabilité sur un calendrier de projet partagé et convenu, une spécification/un plan (cible) partagé et convenu et une chaîne d'approvisionnement.

### 8.1.2.3 Planning FOURNISSEUR

Dans le cas d'une conception ou co-conception, le FOURNISSEUR doit élaborer un planning incluant les différentes phases du projet de montée en maturité et les jalons de la conception et du développement.

### 8.1.2.4 Sélection fournisseur

LYNRED suit un processus de sélection fournisseur.

Avant la sélection du fournisseur :

- Le fournisseur doit avoir accepté ces exigences qualité génériques.
- Le fournisseur doit avoir fourni l'engagement de faisabilité

Après la sélection du fournisseur :

- Le fournisseur recevra une notification de la part de LYNRED.
- Le fournisseur attend l'engagement du fournisseur qu'il démarre un projet officiel en suivant les jalons, en fournissant les ressources, services, capitaux et équipements nécessaires pour répondre aux exigences de LYNRED.

### 8.1.2.5 Spécification d'achat produit (SA)

Pour chaque article commandé au FOURNISSEUR, une spécification d'achat est rédigée, indiquant les informations relatives à l'article : description de l'article, applications, emballage spécifique, identification spécifique, contraintes de production, de stockage et d'utilisation. Cette SA est signée par les deux parties.

### 8.1.2.6 Export control

Le FOURNISSEUR doit renseigner et signer le document « Export Control Classification Form » transmis par LYNRED.



### 8.1.2.7 Caractéristiques spéciales

Toutes les caractéristiques importantes pour la qualité du produit sont contenues dans les plans, la fiche produit et les spécifications. La détermination des caractéristiques spéciales du produit, qui doivent être obligatoirement prises en considération dans le plan de surveillance du process et des produits, doit être effectuée en collaboration avec LYNRED et en tenant compte des résultats des analyses de risque.

**Spécifique IATF :**

**La définition des caractéristiques spéciales est obligatoire et doit être fournie par LYNRED.**

### 8.1.2.8 Questionnaire FOURNISSEUR

LYNRED transmet à chaque FOURNISSEUR un questionnaire qu'il doit compléter, et retourner signé à LYNRED préalablement à tout début de relation commerciale. Celui-ci sera sollicité périodiquement au FOURNISSEUR pour réédition, et en cas de changement dans la situation du FOURNISSEUR relativement au dernier questionnaire fourni, celui-ci en informera son interlocuteur commercial chez LYNRED.

### 8.1.2.9 Synoptique du processus de production

Le FOURNISSEUR doit transmettre à LYNRED le/les synoptiques du processus de production suivis pour fournir les articles. Ce synoptique décrit les étapes nécessaires à la fabrication de l'article ou du service acheté.

**Spécifique IATF :**

**Le synoptique du processus de production est obligatoire et doit pouvoir être fourni à LYNRED.**

### 8.1.2.10 Plan de surveillance

Le fournisseur garantit que tous les produits fournis à LYNRED sont entièrement conformes à toutes les normes, exigences légales et autrement convenues. La poursuite d'une stratégie zéro défaut, une planification de la qualité stricte (préalablement construite et convenue) et une surveillance efficace de la production en série sont absolument essentielles. L'accent principal ici ne doit pas être mis sur la détection des non-conformités mais plutôt sur la prévention des non-conformités.

Les équipements impliqués dans le processus de fabrication doivent être régulièrement contrôlés et qualifiés pour assurer un respect constant des exigences de qualité. Pour ce faire, le FOURNISSEUR doit mettre en place un processus d'inspection comprenant un planning d'inspection.

La planification systématique des inspections et de l'inspection des équipements garantiront que:

- toutes les caractéristiques importantes pour la qualité ont été enregistrées,
- les procédures d'inspection, leur étendue et leur fréquence sont qualifiées,
- toutes les inspections d'équipements sont correctement planifiées et sont disponibles en temps utile pour le démarrage de la production.

Le plan de surveillance doit contenir au moins les informations suivantes:

- les données de base (telles que le fabricant, la désignation, le numéro de plan, la version de la révision technique, si elles sont soumises à une exigence de documentation, créées par, utilisateur, date,...)
- caractéristiques spéciales contrôlées (les critères critiques et significatifs)
- paramètres de processus significatif
- moyens de contrôles
- fréquence d'inspection et quantité de prélèvement
- méthode d'inspection
- type d'inspection (quantitative ou qualitative), par attribut ou dimensionnel
- étendue de l'inspection (par échantillonnage ou inspection à 100%)
- Plan de réaction en cas de non-conformité

Le plan de surveillance est une donnée de sortie de l'AMDEC process et produit. Il doit être mis à jour selon l'évolution de ces AMDEC.



### 8.1.2.11 Nomenclature ou liste des composants

Le FOURNISSEUR doit fournir la liste des composants utilisés pour la fabrication de la commande. Celle-ci sera intégrée dans le dossier de conception correspondant au code article commandé. Le fournisseur doit également indiquer si plusieurs sources seront utilisées pour le même composant.

### 8.1.2.12 Plan

LYNRED et/ou le FOURNISSEUR éditera le plan correspondant à la commande. Une revue de plan s'effectuera entre LYNRED et le FOURNISSEUR. Celui-ci sera intégré dans le dossier de conception correspondant au code article commandé.

### 8.1.2.13 Prototypes

Tout au long du processus de montée en maturité fournisseur, la livraison de prototypes est requise par LYNRED :

- Premiers prototypes
- Prototypes design figé
- Echantillons initiaux issus du process figé
- Lots de répétabilité

### 8.1.2.14 Rapports

Pour tous prototypes livrés, le FOURNISSEUR doit rédiger un rapport de contrôle incluant le contrôle des caractéristiques spéciales, d'un point de vue dimensionnel et cosmétique, et le cpk associé si volume de pièces trop importants pour un contrôle 100%.

### 8.1.2.15 Capabilité process

Pour obtenir des informations sur la capabilité du procédé de production en série le plus tôt possible, la capabilité du procédé doit être analysée dans la phase de pré-production. À l'aide de l'analyse de capabilité du procédé, la vérification et la validation du procédé de fabrication peuvent être évaluées sur la base de procédures d'évaluation mathématiques ou statistiques. Ces analyses fourniront des informations sur où et dans quelle mesure des actions ou des améliorations de processus sont nécessaires avant le début de la production en série.

La sélection et la spécification des caractéristiques, pour lesquelles la preuve de la capabilité du procédé doit être fournie, doivent être effectuées le plus tôt possible en accord avec LYNRED. Ces caractéristiques doivent inclure toutes les caractéristiques spéciales.

#### Spécifique IATF :

**Pour les processus instables, des actions correctives doivent être mises en œuvre.**

**L'analyse statistique de la capabilité process est obligatoire et doit être fournie à LYNRED avec le PPAP.**

### 8.1.2.16 Analyse R&R des moyens de mesure.

Le test R&R aux mesures permet de contrôler la capabilité d'un système de mesure de caractéristiques précises (exemples : poids, dimensions, distance).

C'est un outil statistique d'analyse des systèmes de mesure utilisé pour mesurer la performance d'un système de mesure en termes de répétabilité et de reproductibilité. Ce test permet de qualifier un système de mesure en calculant un pourcentage qui indique les variations totales du processus de mesure. Plus ce pourcentage est faible et meilleur est le système.

#### Spécifique IATF :

**L'analyse R&R des moyens de mesure est obligatoire et doit être fournie à LYNRED avec le PPAP.**

### 8.1.2.17 Release of production certificate / certificat d'homologation/PSW

Ce certificat garantit que les produits et process fournisseurs répondent à l'ensemble des exigences clients en termes de qualité, capabilité et capacité.

Ce certificat est fourni vierge par LYNRED, complété et signé par le fournisseur, et renvoyé à LYNRED pour la validation du jalon S5.



### 8.1.2.18 Rapport IMDS

#### Spécifique IATF :

La libération des échantillons initiaux est liée à l'entrée IMDS acceptée. Les données IMDS doivent être saisies dans le système IMDS par le fournisseur conformément aux dernières exigences.

Les données IMDS font référence aux informations sur la composition détaillée des matériaux stockées dans le système international de données sur les matériaux IMDS (Material Data Sheet, MDS).

### 8.1.2.19 Qualification produit

#### Spécifique IATF :

LYNRED qualifiera le produit final selon l'AEC-Q100. Le FOURNISSEUR doit prendre toutes les mesures nécessaires pour concevoir et fabriquer un produit suffisamment fiable pour résister aux conditions environnementales/de test requises par AEC-Q-100. Le niveau sera spécifié par LYNRED.

### 8.1.2.20 Echantillons Initiaux

La fabrication des échantillons initiaux doit être réalisée avec les moyens de fabrication et de contrôle prévus pour la série (procédé de fabrication figé). Ils permettent de qualifier le produit et les moyens de production à travers la validation de pièces types et donne l'autorisation au FOURNISSEUR de produire en série.

Le besoin d'Echantillons Initiaux est spécifié sur la commande. Le fournisseur doit justifier la conformité de la fourniture par rapport aux spécifications de la commande, et cela sur un échantillonnage d'articles. Il doit fournir un rapport de contrôle métrologique et cosmétique, ainsi qu'un Certificat de Conformité.

Si les échantillons initiaux n'ont pas été entièrement approuvés par LYNRED, l'autorisation de production de masse n'est pas donnée.

### 8.1.2.21 Dossier de Validation Industrielle (FAI/PPAP)

Le dossier de validation industrielle doit comporter les documents suivants :

- Synoptique du processus de production.
- Plan de surveillance (ou de contrôle).
- Analyse des modes de défaillance (AMDEC)
- Analyse R&R des moyens de mesure.
- Certificat matière et/ou de traitement de surface
- Rapport métrologique : mesures des données du plan
- Capabilités initiales sur les caractéristiques spéciales : cpk
- Processus de traçabilité produit
- **Rapport IMDS (Spécifique IATF)**
- Pièces étalon

Le but du dossier de validation industrielle est de s'assurer qu'avant le début de la production en série, (i) les exigences qualité convenues sur les spécifications et les plans sont entièrement remplies; et (ii) les défauts systématiques sont corrigés, pour l'approbation de la production en série.

Le dossier de validation industrielle est obligatoire, sans limitation, dans les cas suivants:

- pour les nouveaux produits
- pour les échantillons initiaux répétés en raison de la non-approbation
- pour les produits modifiés (spécifications modifiées ou matériau non approuvé)
- pour les technologies de production modifiées (par exemple, le soudage au lieu de l'adhérence)
- déménagement d'outils ou d'équipements de production depuis ou vers un autre site de production
- changement de sous-traitant
- après que LYNRED ait demandé un arrêt de livraison pour non-conformité



- lorsque la production reprend après une pause de min. un (1) an

#### Spécifique IATF :

Le dossier de validation industrielle doit être réalisée conformément à l'exigence IATF16949.

## 8.2 PRODUCTION ET PRESTATION DE SERVICE

### 8.2.1 Mode de production

LE FOURNISSEUR garantit une surveillance systématique de sa production en série à l'aide de méthodes d'inspection appropriées et conformément au plan d'inspection. Toutes les dispositions et tous les systèmes correspondants doivent être documentés par écrit. LE FOURNISSEUR s'engage à fournir cette documentation à LYNRED sur demande.

Les opérations de fabrication doivent être effectuées en accord avec des données approuvées (plans, nomenclatures, liste des outillages).

Tout écart par rapport au dossier initial de définition (nomenclature, plans, normes, spécifications) doit être approuvé par LYNRED avant sa mise en application.

En production série, la capabilité du procédé de fabrication doit être démontrée par une maîtrise statistique des procédés.

- $cpK \geq 1,67$  pour les caractéristiques spéciales
- $cpK \geq 1,33$  pour les autres caractéristiques

#### 8.2.1.1 Inspection annuelle selon plan

##### Spécifique IATF :

Chaque année, le fournisseur doit réaliser un contrôle d'une pièce de 100% des cotes du plan, pour chaque code article dédié à LYNRED, à chaque étape du process de fabrication et outillage.

Cette inspection annuelle doit être indiquée dans le plan de surveillance du fournisseur.

Pour les cotes déjà prises en compte par le plan de surveillance, dont la fréquence d'inspection est supérieure à 1 fois par an, cette inspection n'est pas requise.

L'enregistrement de cette inspection annuelle doit être disponible à la demande de LYNRED.

Dans le cas où une non-conformité est détectée, tous les résultats et données de l'inspection doivent être soumises à l'autorité d'approbation produits de l'installation LYNRED utilisatrice.

### 8.2.2 Dossier de fabrication

Le FOURNISSEUR doit mettre en place un dossier de fabrication et de contrôle afin de s'assurer que chaque opération a été réalisée conformément aux exigences. Ce dossier comprend :

- Les gammes de fabrication de montage et de contrôle
- Les critères d'acceptation et de refus,
- Les habilitations des personnes à effectuer les opérations,
- Les instructions détaillées concernant les opérations spécifiques,
- Le suivi des caractéristiques spéciales,

Les documents de type fiche suiveuse, énumérant chacune des opérations à effectuer, doivent suivre les articles en cours de fabrication et de montage. Ces fiches doivent être visées par chaque exécutant qui doit s'assurer que toutes les opérations précédentes ont bien été effectuées.

Tous ces documents doivent faire référence à la désignation du produit, à son identification (référence, numéro de série, numéro de lot), aux documents indicés (plans), à la configuration des moyens, et doivent être tenus à la disposition de LYNRED.



### 8.2.3 Procédés spéciaux

Le FOURNISSEUR réalisant ou sous-traitant des procédés spéciaux devra démontrer la maîtrise du procédé.

Il est strictement interdit à un FOURNISSEUR de procédés spéciaux de sous-traiter ces procédés sans accord spécifique de LYNRED.

Tout procédé dit spécial doit être clairement identifié et qualifié selon une procédure du FOURNISSEUR ou l'agrément selon le référentiel NADCAP ou AIAG. Le FOURNISSEUR soumet le procès-verbal de sa qualification à LYNRED. Dans le cas d'une modification du procédé spécial, une proposition est faite à LYNRED et doit être accompagnée d'une justification définissant l'avantage du changement et justifiant qu'il n'y a pas d'effet néfaste sur le résultat du procédé.

Le FOURNISSEUR doit :

- Vérifier que tous les aspects des procédés spéciaux produisent des résultats répétables,
- Définir les opérations significatives et les paramètres du procédé à maîtriser pendant la production
- Vérifier les procédés spéciaux en fabriquant une ou plusieurs pièces types dans les conditions définies pour la phase de production,
- Maintenir à jour une liste des procédés spéciaux qualifiés.

Dans le cas d'exigences spécifiques du client ou réglementaires, LYNRED le spécifie sur les commandes et le FOURNISSEUR doit s'y conformer.

### 8.2.4 Services, fourniture et environnement de travail

Lorsqu'ils ont une influence sur la qualité du produit, les services et les fournitures tels que l'eau, l'air comprimé, l'électricité ou les produits chimiques utilisés en production doivent être maîtrisés et vérifiés régulièrement pour assurer la constance de leur effet sur le procédé.

Lorsque l'environnement de travail a une influence importante sur la qualité du produit, des limites appropriées (concernant la température, l'hygrométrie, la propreté) doivent être maîtrisées et vérifiées par le FOURNISSEUR.

### 8.2.5 Identifications et traçabilités

Le FOURNISSEUR doit posséder un moyen permettant la traçabilité des produits tout au long du processus de production de la réception à la livraison et, si applicable, de la matière première employée.

La traçabilité doit être maintenue pour tous les matériaux utilisés sur les produits destinés à être expédiés à LYNRED. Le FOURNISSEUR doit également s'assurer que la matière première peut être retracée jusqu'au lot d'inspection entrant et à la fabrication d'origine, et que les conditions de traitement peuvent être récupérées.

Pour chaque lot fabriqué, le FOURNISSEUR doit être capable de :

- Collecter et stocker les données des processus de fabrication et de prototype tels que
  - les enregistrements de contrôle associés,
  - les équipements et le paramétrage utilisé pour la fabrication et le contrôle des produits,
  - quels employés ont contribué à la fabrication du lot,
  - la date de fabrication et de contrôle,
  - La commande LYNRED associée

#### Spécifique IATF :

- **Récupérer les données et les rapprocher avec d'autres sources de données, telles que les rebuts, les tests, les expéditions et les retours.**
- **Mener des recherches de traçabilité « Top-Down » :**
  - **Donnée d'entrée : produits finis ou numéro de lot de sous-ensemble, numéro de série ou expédition**
  - **Donnée de Sortie : Numéros de lot ou de série des matières premières et des composants utilisés dans le produit fini, que le produit soit fabriqué en tant que prototype, production en série ou pièce de service (de rechange).**



- **Mener des recherches de traçabilité « Bottom-Up » :**
  - **Donnée d'entrée : lot, numéro de série ou informations d'expédition d'une matière première ou composant.**
  - **Donnée de sortie : lot d'assemblage ou numéros de série des produits finis produits ou sous-ensembles, et des informations indiquant si les éléments ont été testés, mis au rebut, entreposé, expédié ou retourné.**
- **Confinement, par des moyens électroniques et/ou manuels, pour protéger en aval les processus et les clients de recevoir des produits suspects.**

**Le FOURNISSEUR doit rédiger une procédure expliquant le système de maintien de la traçabilité mis en place. Cette procédure doit être communicable à LYNRED si demandée.**

## 8.2.6 Les équipements de fabrication

Les équipements de fabrication doivent être identifiés, validés avant utilisation, entretenus et contrôlés périodiquement selon les procédures définies par le FOURNISSEUR. Les enregistrements de ces vérifications doivent être conservés et fournis à LYNRED sur sa demande.

Les équipements de fabrication doivent être stockés dans un milieu protégé contre les dégradations et dommages accidentels.



## 9 AMELIORATION

### 9.1 GENERALITES

Afin de satisfaire les exigences LYNRED, et par conséquent celles de ses clients, le FOURNISSEUR doit mettre en œuvre une politique qualité répondant aux principes suivants :

- Satisfaction client : le FOURNISSEUR doit évaluer lui-même la performance de ses processus de fabrication et de contrôle afin d'assurer la satisfaction de ses clients.
- « Zéro défaut / zéro réclamation » : Il doit être systématiquement recherché comme une cible d'un processus d'amélioration continue de la qualité utilisant le plus largement possible des dispositifs anti-erreur (détrompeurs, poka-yoke), des méthodes rigoureuses de résolution de problèmes et la maîtrise de la réduction des variabilités des paramètres de ses processus de fabrication.
- Rendement qualité : la performance qualité et de service doit être obtenue dans des conditions économiques globalement compétitives et rentables.
- 100% des livraisons à l'heure

### 9.2 TRAITEMENT DES NON CONFORMITES

#### 9.2.1 Détection FOURNISSEUR

Les produits défectueux, qui se produisent au cours de la production du FOURNISSEUR, doivent être identifiés, étiquetés et séparés des autres produits. Le mélange de pièces défectueuses avec des pièces acceptables sera exclu et seuls les articles contractuels parfaits seront expédiés.

Dans des cas exceptionnels, et sous réserve de l'approbation écrite de LYNRED, LYNRED peut accepter les produits défectueux. Celle-ci doit être enregistrée et tracée. Une demande de dérogation devra à ce titre être transmise à LYNRED, et les articles seront en attente de la signature de la dérogation par LYNRED pour être expédiés.

Les produits soumis à dérogation doivent être identifiés en tant que tel pour livraison à LYNRED.

Une dérogation n'est valable que sur une quantité définie dans le document validé par LYNRED.

Si des produits susceptibles d'être affectés par l'écart ont déjà été livrés, le FOURNISSEUR en informera immédiatement LYNRED.

La procédure ultérieure sera alors stipulée par LYNRED.

#### 9.2.2 Détection des défauts par LYNRED ou ses clients

LYNRED vérifie les produits livrés *d'un point de vue de l'identité, la quantité, l'emballage et les dommages de transport*. LYNRED effectue un contrôle qualité à réception.

En cas de non-conformité avérée FOURNISSEUR, LYNRED adressera un rapport écrit (FR), et restituera partie ou l'intégralité du lot livré au FOURNISSEUR. Les pièces rejetées seront renvoyées au FOURNISSEUR à ses frais selon la manière convenue.

Le FOURNISSEUR s'engage à analyser chaque écart / non-conformité et à commenter chaque écart / non-conformité au moyen d'un rapport de résolution de problème type 8D.

Dans le cas d'un retour de pièces non conformes, LYNRED s'accorde avec le fournisseur s'il s'agit :

→ d'un retour pour crédit

→ ou d'un retour pour réusinage ou remplacement

Le FOURNISSEUR devra, en cas de retour d'un lot de produits pour crédit, retourner un avoir à LYNRED à réception du rapport d'anomalie et des produits non conformes.

Le FOURNISSEUR devra, en cas de retour d'un lot de produits pour réusinage (retouche, tri, réparation ...), proposer la solution de remise en conformité à son contact qualité fournisseur, et une date de re-livraison à LYNRED à son contact supply approvisionnement, à réception du rapport d'anomalie et des produits non conformes.



=> délai de réusinage ou remplacement : 1 semaine

Dans le cas de pièces de sous-traitances, les produits non conformes sont mis au rebut à LYNRED. Une demande d'avoir est déclenchée sur le coût de la prestation.

Dans tous les cas de non-conformité, des coûts supplémentaires associés au prix global de la gestion de la non-conformité (arrêt de production, valeur ajoutée, tri interne, gestion de la non-conformité, autres frais...) seront exigés selon l'impact de la non-conformité chez LYNRED ou chez son client.

Le FOURNISSEUR s'engage à mener sans délai toutes les actions nécessaires au regard de la cause sur sa ligne de fabrication pour s'assurer que les livraisons ultérieures ne seront pas affectées par le problème connu.

Le FOURNISSEUR doit envoyer

- 3D dans les 24 à 48H travaillées
- 5D dans les 5j travaillés
- 8D dans les 60j travaillés

OU

Selon les exigences spécifiques clients (CSR)

### 1) Action de confinement corrective immédiate (3D)

Le FOURNISSEUR répondra, mettra en œuvre un confinement immédiat dans les 24 heures suivant la réclamation (ou après réception d'une pièce en cas de défaut difficile à analyser) et adressera un rapport.

1. Poser le problème
2. Mobiliser une équipe
3. Réaliser la traçabilité des lots concernés
4. Mener les actions de sécurisation,

### 2) Sélectionner les actions correctives pertinentes vis à vis des causes racines identifiées et les mettre en place (5D)

Le FOURNISSEUR devra :

- Rechercher les causes racines du problème
- Identifier et vérifier la cause première (occurrence et non détection) en reproduisant le défaut.
- Tant que la cause n'est pas identifiée, la solution de contention doit être maintenue
- Identifier les actions correctives, mener un plan d'actions correctives pour éviter l'occurrence et la non détection, et vérifier l'efficacité des actions avec une planification exhaustive.
- Envoyer un rapport écrit.

### 3) Actions correctives permanentes et prévention des récives (8D)

Le FOURNISSEUR étudiera et mettra en œuvre :

- L'évaluation de l'efficacité des actions engagées
- La transversalisation des actions correctives (mise en place des actions préventives)
- La réalisation d'un retour d'expériences des équipes

Ces différentes étapes marqueront le succès de la résolution du problème.

## 9.2.3 Produit retouché

Toute proposition de retouche par le FOURNISSEUR doit être soumise à autorisation.

LYNRED évaluera le risque lié à l'utilisation d'un produit retouché par le FOURNISSEUR, sur la performance du produit fini.

Une qualification du produit retouché pourra être demandée par LYNRED.

Une décision écrite sera transmise au FOURNISSEUR. Avant toute livraison, les produits retouchés par le FOURNISSEUR devront être identifiés avec le numéro de lot, la référence, et accompagné de la décision écrite de LYNRED.



En cas de non-respect, les pièces livrées pourront être considérées comme une malfaçon.

### 9.3 PLAN D'AMELIORATION CONTINUE

Un plan d'amélioration continue de la qualité est demandé aux FOURNISSEURS en cas de mauvais résultats obtenus.

Si le niveau de ppm est supérieur à celui attendu, le FOURNISSEUR doit:

- Prendre immédiatement les mesures urgentes nécessaires pour contenir les problèmes et maintenir les livraisons de bonnes pièces selon les horaires demandés,
- Proposer un plan d'amélioration de la qualité à LYNRED afin de résoudre les problèmes de manière continue et d'atteindre le plus rapidement possible la cible.

Même si le niveau de qualité est atteint, il appartient au FOURNISSEUR de sécuriser ses livraisons à LYNRED.

### 9.4 MESURE PERFORMANCES FOURNISSEURS

LYNRED classe ses FOURNISSEURS en 3 catégories : A / B / C

- A : le FOURNISSEUR est considéré comme critique, et sa progression sera suivie prioritairement par LYNRED.

**Il est évalué au moins annuellement** avec l'outil LYNRED TQRDCE :

- Technique
- Qualité
- Réactivité
- Délai
- Coût
- Ethique et Environnement

La synthèse de cette évaluation est communiquée au FOURNISSEUR.

- B : le FOURNISSEUR est critique, et son suivi est réalisé mensuellement sur deux critères :

OTD (taux de service à la ligne de commande ce qui signifie qu'en cas de livraison partiel d'une ligne de commande seul le délai de la dernière cadence clôturant la ligne de commande est pris en compte dans le calcul).

PPM (taux de non conformités exprimé en ppm)

- C : le FOURNISSEUR est suivi sur la partie risque FOURNISSEUR

A l'issue de cette évaluation, LYNRED demande à ses FOURNISSEURS de fournir un plan d'amélioration relative aux remarques remontées. Le fournisseur est responsable du suivi et de l'amélioration de sa performance.

### 9.5 PROCESSUS D'ESCALADE

**Spécifique IATF :**

**Le processus d'escalade est lancé dans le cas où l'amélioration ne peut être organisée par l'équipe fournisseur standard. Dans le cas où une escalade est déclenchée, la direction du fournisseur doit participer positivement à la tâche et essayer de la résoudre. Dans le cas où le fournisseur reçoit une plainte de LYNRED, une visite ou une rencontre de LYNRED sera possible.**

**La séquence d'escalade suivante s'applique :**

- **réunion qualité régulière**
- **audit qualité non planifié**
- **réunion de la haute direction**
- **nouvelles affaires en attente**
- **élimination progressive**



## 9.6 AUDITS

L'audit peut être fait sous forme d'audit système, d'audit de processus, d'audit produit. La date de l'audit sera fixée en accord avec le FOURNISSEUR. Suite à l'audit un rapport sera transmis et le plan d'action correspondant devra être communiqué par écrit à LYNRED dans le délai négocié avec LYNRED.

### Spécifique IATF :

Les FOURNISSEURS doivent auditer leur process de fabrication pour valider leur efficacité et leur performance, et s'assurer que les contrôles sont mis en place pour répondre aux spécifications et exigences de LYNRED.

Les auditeurs des FOURNISSEURS doivent être qualifiés au minimum selon les exigences suivantes :

- Approche process automobile incluant l'approche par les risques
- Les exigences de LYNRED
- Exigences de l'ISO 9001 et IATF16949
- AMDEC et Plan de surveillance selon le manuel AIAG/VDA
- Audit VDA 6.3

La qualité des produits doit être vérifiée par des audits de produits. Les audits de produits doivent suivre la norme IATF 16949. Le volume, les tests et la fréquence doivent être convenus avec LYNRED.

À la demande de LYNRED, le représentant tiers ou les clients seront autorisés à visiter toute installation liée au produit du fournisseur et à effectuer des audits sur la base de la norme ISO 9001 et/ou IATF16949 et/ou VDA 6.3. Ce droit comprendra également des audits des installations des sous-traitants des Fournisseurs. Cependant, les fournisseurs ne sont pas obligés de divulguer des informations exclusives sans conclure d'accords de non-divulgaration.

## 9.7 REQUALIFICATION ANNUELLE

### Spécifique IATF :

La stabilité de la qualité produit doit être assurée par une requalification annuelle. Le volume, et les tests à réaliser doivent être convenus avec LYNRED.

## 9.8 COUTS DE NON QUALITE

Le traitement des non-conformités engendre des coûts de non-qualité. Les modalités mentionnées dans les CGA LYNRED devront être suivies, sauf accords particuliers signés entre les deux parties.

Une demande d'avoir sera exigée auprès du FOURNISSEUR, si sa responsabilité est avérée dans l'occurrence de la non-conformité.



## 10 EXIGENCES ACHATS

La relation commerciale entre LYNRED et le FOURNISSEUR doit être réalisée selon les conditions générales d'achat (CGA) définies par LYNRED.

## 11 EXIGENCES LOGISTIQUES

### 11.1 PREMIER ENTRE - PREMIER SORTI (FIFO):

Le FOURNISSEUR doit respecter strictement une procédure de premier entré, premier sorti avec tous les matériaux.

**En cas de produit soumis à péremption LYNRED autorise un FEFO (First Expired First Out).**

### 11.2 PLANIFICATION DE LA CAPACITE

La planification des capacités des outils, des lignes de production et de la formation du personnel doit être anticipée, réalisée et vérifiée par le FOURNISSEUR pour atteindre les volumes requis, sur la base des prévisions données par LYNRED. Si les prévisions ou les commandes présentent des demandes supérieures à la capacité du FOURNISSEUR, le FOURNISSEUR prendra immédiatement contact avec son contact Supply Chain approvisionnement de LYNRED et proposera une solution d'approvisionnement alternative.

### 11.3 PREVISIONS ET LANCEMENT DES COMMANDES

LYNRED s'efforce de fournir au FOURNISSEUR des informations aussi fréquentes et fiables que possible. Les prévisions et les commandes des clients, et une production lissée en fonction de la capacité de production de LYNRED sont la base de la planification LYNRED. Une nouvelle version de prévision ou de commande remplacera toujours la version précédente. Il appartient au FOURNISSEUR de revoir les prévisions et les communiqués de commande, de reconnaître et d'avertir LYNRED en cas de problème dans un délai de deux jours.

L'extranet LYNRED ou le mail sont les outils de communication privilégié pour LYNRED. Les prévisions et les délais de livraison sont communiqués au FOURNISSEUR via ces outils de communication.

### 11.4 CONFORMITE DE LIVRAISON

LYNRED exige une livraison à 100% dans les délais et des exigences de services de conformité à 100% de tous les FOURNISSEURS. Il est de la responsabilité du FOURNISSEUR de s'assurer que les marchandises sont disponibles au bon endroit dans les délais requis. Dans tous les cas, le FOURNISSEUR prendra les dispositions nécessaires pour assurer l'expédition des produits conformément aux calendriers de commandes à tout moment, même pendant les vacances ou les périodes d'arrêt.

LYNRED se réserve le droit de refuser toute livraison non conforme aux exigences logistiques. Le non-respect de ces exigences peut également conduire LYNRED à débiter le compte du FOURNISSEUR de tous les frais engagés.

Tout écart documentaire au § 7.4 DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT pourra faire l'objet d'un rapport d'anomalie pour signifier au FOURNISSEUR cet écart qui sera considéré comme une non-conformité documentaire et le FNR s'engage à mener les actions nécessaires au regard de la cause sur son process administratif pour s'assurer que les livraisons ultérieures ne seront pas affectées par le problème connu.

### 11.5 STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT

La préservation du produit doit être assurée à chaque étape de la fabrication et pendant le transport. Il est de la responsabilité du FOURNISSEUR de stocker les composants, les en-cours et les produits finis dans les conditions de stockage appropriées : température, humidité, gaz, sous-vide, propreté.



Toutes les marchandises doivent être stockées de manière à être protégées contre la perte, le vol, l'endommagement ou la détérioration de leurs propriétés matérielles.

Sauf indication contraire de LYNRED, il appartient au FOURNISSEUR de fournir un emballage adapté.

Le FOURNISSEUR doit utiliser les conditionnements définis par LYNRED lorsque ceux-ci sont spécifiés. Dans le cadre de produits sensibles ou électroniques, les accords particuliers entre LYNRED et le FOURNISSEUR deviennent des exigences demandées au FOURNISSEUR notamment par le conditionnement et l'emballage des pièces.

Les équipements électroniques doivent être obligatoirement emballés avec une protection ESD (Electric Static Discharge) unitaire, selon les normes en vigueur.

Pour les produits qui nécessitent une procédure particulière de stockage, de manipulation ou de transport (comme par exemple les instructions de montage, les pièces en plastique anti-humidité, les pièces sensibles aux ESD) afin de conserver leurs propriétés, cette instruction doit être donnée par le FOURNISSEUR par écrit.

Tous les produits doivent être étiquetés. L'étiquetage doit garantir que les produits / unités d'emballage peuvent être facilement identifiés et que ni mélange ni confusion ne sont possibles. L'étiquette doit être positionnée sur l'emballage secondaire et l'emballage primaire (bobine, boîte individuelle et sac individuel).

Les étiquettes sur emballage primaire doivent contenir les informations suivantes:

- (i) références LYNRED,
- (ii) le numéro du lot par référence,
- (iii) la quantité par référence,
- (iv) la date de production,
- (v) la date d'expiration,
- (vi) le nom du FOURNISSEUR,
- (vii) version du produit ou du plan.
- (viii) un code-barres (QR CODE) pour le numéro de lot
- (ix) Le N° de commande
- (x) les autres détails demandés par LYNRED, le cas échéant.

Les étiquettes sur emballage secondaire doivent contenir :

- (i) Références LYNRED
- (ii) Quantités par référence

En outre, ces produits étant soumis à une obligation de documentation, il convient de garantir que la traçabilité des pièces est possible même après l'arrêt de la production en série. Elle est assurée par l'étiquetage des produits et la documentation, qui a été conservée de manière à ce que les données de produit spécifiques aux pièces puissent être vérifiées pendant au moins vingt (20) ans après la mise sur le marché des marchandises.

Les échantillons, prototypes, échantillons initiaux ou produits expédiés pour approbation spéciale doivent être identifiés et séparés des autres (produits en série): ils doivent être étiquetés avec des étiquettes colorées et doivent être transportés / stockés séparément des marchandises ordinaires.

Le poids d'un emballage en carton plein ne doit pas dépasser 10 kg. L'emballage en carton doit être recyclable.



## 12 ETHIQUE, ENVIRONNEMENT, SANTE, SECURITE

### 12.1 EXIGENCES ETHIQUES

Le FOURNISSEUR garantit qu'il se conforme en tous points à la « Charte Ethique du Groupe LYNRED » qui lui a été remise. La conformité à la charte sera notamment évaluée dans le questionnaire FOURNISSEUR.

S'agissant des conflits de minerai, les produits LYNRED et son processus de fabrication doivent être conformes au règlement relatif aux minerais provenant de zones de conflit. En effet, LYNRED s'engage à s'approvisionner de manière responsable et considère les activités minières qui alimentent les conflits comme inacceptables.

C'est la raison pour laquelle, LYNRED s'engage à travailler avec ses FOURNISSEURS pour mettre en œuvre des politiques et des procédures afin qu'ils puissent fournir toutes les informations nécessaires, et permettre à LYNRED de faire des divulgations appropriées et précises en cas de besoin.

Selon ce qui précède, LYNRED demande au FOURNISSEUR de remplir et de renvoyer le modèle de rapport sur les minerais de conflit, pour chaque produit fourni à LYNRED, qui peut être trouvé, avec le matériel de formation, sur [www.conflictreesmelter.org](http://www.conflictreesmelter.org). Pour se conformer à ces exigences, ce rapport doit être fourni au moins une fois par an.

### 12.2 EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

LYNRED limite au maximum son impact environnemental. Cela comprend tous les aspects pertinents pour les activités de LYNRED, tels que la gestion de l'énergie, l'eau, les produits chimiques, les déchets et les rejets, en particulier les émissions de gaz à effet de serre.

Le site LYNRED est certifié ISO 14001 depuis 2005 et applique toutes les règles légales et réglementaires applicables en France et en Europe.

Les produits LYNRED et son processus de fabrication doivent être conformes, sans limitation:

- A la directive européenne sur la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (communément appelée RoHS, dernière édition en vigueur).
- Au règlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (communément appelé REACH dernier numéro en vigueur) : tous les produits livrés devront être conformes au règlement REACH référencé : EC 1907/2006.
- Au marquage CE
- **Spécifique IATF : A la liste mondiale des substances déclarables pour l'automobile (GADSL) : GADSL est disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.gadsl.org/>**

Le FOURNISSEUR se conformera à toutes les réglementations applicables en la matière, et fournira des certificats de conformité, des informations et données complémentaires nécessaires pour permettre à LYNRED de respecter ses engagements pour tout produit livré. Ces informations seront mises à jour régulièrement et au moins pour chaque évolution de la réglementation ci-dessus.

Pour ce faire, LYNRED fait appel à un prestataire dont la mission est de contacter les FOURNISSEURS et obtenir les certificats de conformité. Nous demandons donc au FOURNISSEUR de répondre dans les délais demandés par le prestataire, et de leur fournir les informations nécessaires sur REACH, ROHS, ROHS China.

Le fournisseur s'engage à communiquer à LYNRED, dès qu'il le connaît la référence SCIP (ou SCIP number : numéro de déclaration à l'ECHA pour les pièces comprenant des substances dangereuses).

#### Spécifique IATF :

**Le fournisseur est tenu de déclarer toutes les substances répertoriées comme "déclarables" ou "interdites" comme spécifié dans le GADSL.**



**Les biens de production et leur composition complète doivent être déclarés dans le "International Material Data System" (IMDS) et doivent être acceptés par LYNRED. L'accès IMDS est disponible sous l'adresse internet suivante : <https://www.mdssystem.com/>**

LYNRED recommande vivement au FOURNISSEUR de mettre en œuvre la certification ISO 14001 et de travailler à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de sa politique Qualité Sécurité Environnement (QSE), Lynred a construit son engagement environnemental sur plusieurs axes :

- Promouvoir la conception durable
- Préserver l'environnement et prévenir les pollutions
- Préparer les réponses face aux situations d'urgence
- Développer la culture environnement
- Limiter les émissions de carbone

A ce titre, LYNRED demande au FOURNISSEUR de s'engager sur l'axe prioritaire « promouvoir la conception durable » et sur un second axe laissé libre en lien avec les thématiques ci-dessus et d'en apporter la preuve à LYNRED.

**Spécifique IATF :**

**Les FOURNISSEURS déclarent les émissions de carbone, fournissent des objectifs et un plan d'action détaillé conformément aux ambitions de LYNRED.**

## 12.3 EXIGENCES SANTE / SECURITE

L'ISO 45001 est une norme internationale donnant les lignes directrices pour la mise en place d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Cette norme vise à définir et déployer une organisation pour maîtriser les risques pour la santé et la sécurité au travail et favoriser l'implication des salariés.

LYNRED recommande fortement au FOURNISSEUR de mettre en œuvre la certification ISO 45001 (ou similaire).

Dans le cadre de sa politique QSE, Lynred a construit son engagement santé-sécurité au travail sur plusieurs axes :

- Prévenir les risques TMS (Troubles musculo-squelettiques), les RPS (risques psychosociaux) et améliorer les conditions de travail
- Prévenir les risques chimiques
- Préparer les réponses face aux situations d'urgence
- Développer la culture santé-sécurité

A ce titre, LYNRED demande au FOURNISSEUR de s'engager sur deux axes en lien avec les thématiques ci-dessus et d'en apporter la preuve à LYNRED.



## 13 HISTORIQUE DES REVISIONS

Date	Auteur(s)	Version	Commentaire
13/04/2021	Elise Julienne / Paolo Prata	1.0	Première version du document
30/01/2023	Elise Julienne	2.0	Mises à jour en fonction des exigences automobiles ( <b>Spécifique IATF</b> ), et du processus AQP LYNRED
31/07/2024	Elise Julienne	3.0	<p><b>Les modifications sont surlignées en jaune dans le document</b></p> <p>4.2 Système de Management de la qualité Ajout : « Certification à l'ISO 9001 par des audits tierce partie ; sauf spécification contraire par le client, les fournisseurs de l'organisme doivent démontrer leur conformité à l'ISO 9001 en maintenant une certification tierce partie conduite par un organisme certificateur portant la marque d'accréditation d'un membre reconnu de l'IAF MLA (International Accreditation Forum Multilateral Recognition Arrangement) dont le domaine d'application principal inclus la certification des systèmes de management sur la base de l'ISO/CEI 17021 »</p> <p>4.3 Responsabilités Ajout : « LYNRED souhaite travailler avec des fournisseurs en Assurance Qualité Produit (pas de contrôle à réception) afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détecter les défauts au plus tôt chez les fournisseurs &amp; améliorer la qualité.</li> <li>- Gagner en temps de cycle et en efficacité opérationnelle.</li> </ul> <p>Pour réussir, nous avons besoin de vérifier que les exigences LYNRED sont bien identifiées, comprises et que les conditions de maîtrise de la qualité sont en place chez nos fournisseurs. Cette vérification sera faite lors d'audits, grâce à la mise en œuvre d'un plan de surveillance et à l'édition de livrables nécessaires à la relation de confiance entre Lynred et son partenaire. Le fournisseur s'engage à fournir les informations nécessaires à Lynred pour le classer en assurance qualité produit. »</p> <p>7.3 ENREGISTREMENTS Modification : Sauf indication contraire de la législation et du contrat client, LYNRED exige une durée d'archivage sur toute la durée de vie du produit + 1an et à minimum 23 ans.</p> <p>7.4.1 Document d'accompagnement / Produits standards Suppression de la formulation « si possible » Ajout du mail : <a href="mailto:qualite@lynred.com">qualite@lynred.com</a></p> <p>7.4.2 Produits spécifiques Ajout : facture ou proforma avec une valeur pour douane, doivent accompagner les produits</p> <p>8.1.2.1 Cahier des charges Ajout : statut export control pour notre produit final</p> <p>8.1.2.15 : modification L'analyse statistique de la capacité process est obligatoire et doit être fournie à LYNRED avec le PPAP.</p> <p>8.1.2.16 : modification L'analyse R&amp;R des moyens de mesure est obligatoire et doit être fournie à LYNRED avec le PPAP</p> <p>8.2.3 : modification en supprimant accréditation aéronautique et en ajoutant AIAG.</p> <p>8.4.1 Produits standards Modification : Les documents qualité ci-dessous doivent également être joints à chaque livraison, avec le bon de livraison, ou via mail (<a href="mailto:qualite@lynred.com">qualite@lynred.com</a>) ou extranet si un compte est créé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certificat de conformité si demandé par LYNRED</li> </ul> <p>9.2.2 Détection des défauts par LYNRED ou ses clients Modification des délais pour pouvoir répondre aux clients dans les délais</p> <p>9.4 MESURE PERFORMANCES FOURNISSEURS modification : évaluation au moins annuellement avec TQRDCE</p> <p>11.1 Premier Entré – Premier sorti ajout : En cas de produit soumis à péremption LYNRED autorise un FEFO (First Expired First Out).</p>